



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-33

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Séance du
05 juin 2026**

Date de convocation :
01 juin 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, MME DEMONT, Mme DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme GADEAUD

M. LAUTRETTE donne pouvoir à M. REBEYROL

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

Convention Fourrière Départementale 2026

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne concernant la redevance fourrière fixé à 1,22 € par habitant pour l'année 2026. Cette redevance couvre le ramassage des animaux domestiques errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière. Elle ne couvre pas la capture et gestion des chats libres.

Tout animal qui sera présenté à la fourrière départementale et qui aura été trouvé sur le territoire d'une municipalité qui ne s'acquitte pas de la redevance sera conduit à la mairie de cette commune et le déplacement lui sera facturé.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **Décide** de s'acquitter de la redevance fourrière pour 2026 d'un montant de 1071,16 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2026.
- **Donne** pouvoir à M. Le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL